



Extrait du Centre Technique Régional de la Consommation PACA

<http://www.ctrc-paca.org/spip.php?article675>

Viande de cheval dans les plats cuisinés : le point sur l'enquête

- ACTUALITES - ACTUALITES PRECEDENTES - Actualités 2013 - Début 2013 -

Date de mise en ligne : lundi 18 février 2013

Copyright © Centre Technique Régional de la Consommation PACA - Tous droits réservés

Du fait de l'éventuelle présence de viande de cheval non signalée, à la place de viande de boeuf, dans un certain nombre de plats cuisinés, les principales enseignes de distribution françaises ont décidé de retirer de la vente les produits surgelés concernés.

D'après le service national d'enquête de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), cette viande surgelée est issue d'un abattoir et d'un atelier de découpe situés en Roumanie.

Après être passée par au moins deux intermédiaires, cette viande a été achetée par « Spanghero », un professionnel de la viande, qui lui-même a vendu la viande à « Comigel », société qui produit des plats cuisinés pour différentes marques (c'est une usine du groupe située au Luxembourg, dénommée « Tavola » qui a fabriqué les produits incriminés).

Ce circuit de commercialisation a démarré il y a plusieurs mois et a porté sur plus de 750 tonnes de viande. Les analyses réalisées ont confirmé la présence de viande de cheval sur des lots étiquetés comme étant du boeuf, les échantillons prélevés par les enquêteurs sur les lots provenant de Roumanie ont été analysés comme étant majoritairement ou entièrement composé de viande de cheval.

- Par ailleurs, les enquêteurs de la DGCCRF ont constaté, aux diverses étapes de la chaîne de commercialisation, des étiquetages non conformes ou des ré-étiquetages. Les enquêteurs ont également saisi chez « Spanghero » des factures émises par un intermédiaire chypriote sur lesquelles il apparaît que ce dernier lui a vendu du cheval désigné comme tel sur la facture.

Les services de l'État contrôlent aussi la réalité des retraits pour s'assurer qu'aucun plat litigieux n'est aujourd'hui commercialisé.

[POUR EN SAVOIR PLUS, LE SITE DE LA DGCCRF](#)